

**Compte-rendu sommaire**  
**de la séance du conseil municipal du 24 octobre 2024**  
(Conformément aux dispositions des articles L.2121-25 et R.2121 du CGCT)

**Étaient présents :** Didier BOURNAT – Hélène VERNADAT– Karine CHAMPOMMIER - Roger LAMADON - Dominique PRADEL – Hélène FAUGÈRE – Jean-Patrick CAZAL – Bernard LARVIN

**Absents :** Mme Françoise BONNET, excusée, ayant donné pouvoir écrit à Mme Karine CHAMPOMMIER de voter en son nom - M. Cyril KLYSZ, excusé, ayant donné pouvoir écrit à M. Didier BOURNAT de voter en son nom

**Date de convocation :** 18/10/2024

**Secrétaire de séance :** Hélène VERNADAT

➤ **Projet Solaire Dôme**

Suite à la décision du conseil municipal d'adhérer au programme Solaire Dôme pour l'équipement en panneaux photovoltaïques des toitures de quatre bâtiments communaux (\*), le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'approuver l'acte constitutif du groupement de commandes pour cette opération, au sein duquel la Communauté de communes Pays de Saint-Eloy exercera le rôle de coordonnateur. La commune adhèrera au groupement de commandes pour l'ensemble des bâtiments identifiés.

		Logement bat 1	Grange	Garage auberge	Logement auberge	Total général
Dépenses	Coût de l'installation (€HT)	18 000 €	18 000 €	18 000 €	18 000 €	72 000 €
	Frais de raccordement Enedis (€HT)	800 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	6 800 €
	Forfait Bureau de contrôle (€HT)	800 €	800 €	800 €	800 €	3 200 €
	<b>Total de l'investissement (€HT)</b>	<b>19 600 €</b>	<b>20 800 €</b>	<b>20 800 €</b>	<b>20 800 €</b>	<b>82 000 €</b>
Recettes	Aide du Conseil départemental					
	Aide de l'EPCI (*)	9 800 €				9 800 €
	Autre					
	<b>Total des recettes</b>	<b>9 800 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>9 800 €</b>
Bilan	Reste à charge (€HT)	9 800 €	20 800 €	20 800 €	20 800 €	72 200 €
	Taux de financement	50%	0%	0%	0%	12%

(\*) Travaux étalés sur plusieurs années

➤ **PLU – Choix du bureau d'études**

Une consultation simplifiée a été réalisée afin de sélectionner un bureau d'études pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de la commune. Un cahier des charges a été constitué et envoyé à treize prestataires. Seuls deux ont répondu :

➤ RÉALITÉS & DESCOEUR à CLERMONT-FERRAND (accompagné par le cabinet EODD)

➤ CAMPUS DÉVELOPPEMENT à COURNON D'Auvergne (accompagné par le cabinet SIRE Conseil)

Après analyse des offres et auditions des deux cabinets, il est proposé de retenir CAMPUS DÉVELOPPEMENT et SIRE Conseil pour un montant total de 34 160 euros HT.

Pour rappel, le plan de financement est le suivant :

Dépenses HT		Recettes	
CAMPUS Développement	26 515 €	Etat DGD	13 664 €
SIRE Conseil	7 645 €	Conseil départemental	5 000 €
		Autofinancement	15 496 €
<b>TOTAL</b>	<b>34 160 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>34 160 €</b>

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, valide l'offre du bureau d'études CAMPUS Développement et de SIRE Conseil.

✂ Une réunion de lancement des PLU des communes de Lapeyrouse, Moureuille et Servant est prévue lundi **18 novembre à 18 h 30 à la salle des fêtes de Moureuille** pour l'ensemble des conseillers municipaux des 3 communes en présence de M.CUSSAC, Directeur du bureau d'études Campus développement et de M. Thomas SIRE, Directeur de SIRE Conseil. Cette réunion a pour objectif d'expliquer l'enjeu de cette démarche et son déroulement.

### ➤ **Dossier Village d'avenir**

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition de convention avec l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT).

#### **Rappel du contexte :**

La commune a intégré le programme d'accompagnement « Village d'Avenir » en décembre 2023. Dans ce cadre, une demande d'accompagnement en ingénierie a été sollicitée auprès de l'ANCT.

- La commune s'interroge sur l'opportunité et la faisabilité de la construction d'un équipement de loisirs composé de trois espaces distincts : un terrain de Padel, un terrain multi-sports et un terrain de pétanque. Couvert, cet équipement pourrait également constituer un espace de repli pour accueillir les manifestations associatives et autres festivités en cas de mauvais temps (aujourd'hui, la commune ne dispose pas d'espace adapté). Il pourrait être implanté sur un terrain communal, situé en centre bourg, dans la continuité de l'aire de jeu pour enfants.
- Une telle opération soulève des questionnements en termes de dimensionnement (et donc de coûts), d'agencement et d'intégration paysagère.

La prestation mise en œuvre doit permettre à la commune, dans un premier temps, de forger sa décision (opportunité de l'opération, confirmation des besoins), puis le cas échéant, de l'accompagner dans l'élaboration du programme et la consultation d'un maître d'œuvre.

Dans le cadre de ce dossier, la commune va bénéficier d'un accompagnement en ingénierie via l'ANCT (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires) pour la réalisation d'une étude d'opportunité et de faisabilité d'un équipement de loisirs. L'étude se décompose de la façon suivante :

- phase n°1 : vérification de l'opportunité et objectivation du besoin concernant les équipements identifiés ;
- phase n°2 : élaboration de deux ou trois scénarii programmatiques avec traduction financière ;
- phase n° 3 (optionnelle) : accompagnement de la Collectivité dans la passation du marché destiné à recruter un maître d'œuvre (rédaction du programme, établissement des pièces du marché).

La durée prévisionnelle de la mission est estimée à 7 mois financée à 100 % par l'ANCT.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise le Maire à signer la convention proposée par l'ANCT et tous les documents relatifs à ce dossier.

### ➤ **Fonds d'Initiatives Communales (FIC) 2025/2026**

Les communes doivent définir leurs projets pouvant être financés au titre du FIC pour les deux années à venir et présenter leurs dossiers d'inscription pour le 31 décembre. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, prévoit d'inscrire un programme de voirie et la rénovation de l'auberge suite à une étude énergétique réalisée par l'Adhume. Ces projets seront finalisés lors du conseil municipal du mois de décembre.

Pour information, le dernier programme de voirie (2023/2024) n'a toujours pas été réalisé en raison des nombreuses intempéries du printemps et de cet automne qui ont empêché le Syndicat de voirie de Menat d'exécuter le travail de toutes les communes en temps voulu. En principe, ils seront effectués au printemps 2025. Des emplois partiels doivent cependant être réalisés prochainement.

### ➤ **Fonds de solidarité logement 2024**

Le Conseil municipal accepte de participer au Fonds Solidarité Logement au titre de l'année 2024 pour un montant de un euro par habitant, soit 388 euros (population INSEE au 01/01/2024)

### ➤ **Personnel communal**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. Considérant que suite à la mise en place obligatoire des Lignes Directrices de Gestion relatives à la politique de la collectivité en matière d'emploi, deux agents communaux peuvent prétendre à un avancement de grade.

Après délibération, le conseil municipal adopte les décisions suivantes :

- Avancement au grade d'adjoint technique principal de 1ère classe, permanent, à temps non complet à raison de 20/35<sup>ème</sup>. (9 voix pour et une voix contre) pour M. BERTHON Michel.

Avancement au grade de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe, permanent, à temps non complet à raison de 20/35<sup>ème</sup> (10 voix pour) pour Mme GUISSÉZ Christelle.

Ces décisions engendrent la modification du tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> novembre 2024 :

Cadres d'emplois ou emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps non complet
Secrétaire générale de mairie (rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe)	B	1	1	1 (20/35 <sup>ème</sup> )
Agent des services techniques (Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe)	C	1	1	1 (20/35 <sup>ème</sup> )
Agent des services techniques (Adjoint technique)	C	0,5	0,5	1 (10/35 <sup>ème</sup> )
Agent des services administratifs (Adjoint administratif)	C	0,5	0,5	1 (10/35 <sup>ème</sup> )
<b>TOTAL</b>		<b>3</b>	<b>3</b>	

### > Questions diverses

- Mobilité intercommunale

La Communauté de communes du Pays de Saint-Eloy souhaite encourager et structurer cette pratique en s'appuyant sur les réalités locales et les besoins spécifiques de chaque commune. Elle souhaite améliorer et étendre l'offre en proposant une solution de déplacement partagé à tous les habitants du territoire, élargissant l'accès à la mobilité au-delà des rendez-vous de santé et des déplacements de première nécessité, grâce au covoiturage du quotidien et à l'autostop organisé. Dans cet objectif, des rencontres avec les élus et acteurs de chaque commune afin de recueillir leurs retours d'expérience, leurs attentes et leurs propositions ont débuté.

- Téléthon 2024

Les communes de Moureuille et de Servant renouvellent leur partenariat pour l'organisation du Téléthon qui aura lieu le 30 novembre à Moureuille. Une réunion de préparation est prévue le 31 octobre à 18h.

- Illuminations

La pose des illuminations de Noël commencera le 15 novembre. L'inauguration est prévue le 14 décembre à 18 heures.

- Cérémonies

La commémoration du 11 novembre aura lieu à 10 heures au monument aux Morts.

La séance est levée à 21 H 25

La Secrétaire,



Hélène VERNADAT

Le Maire,



Didier BOURNAT